



Schweizerischer Karate-Verband
Fédération Suisse de Karaté
Federazione Svizzera di Karate

Règlement du cadre national et des points de soutien, Critères de sélection

13.11.2024

Base	Statuts de la SKF
Auteur	Luca Rohner (chef du sport de compétition SKF)
Collaboration	Chef de la relève SKF Entraîneur de l'équipe nationale SKF Comité de sélection SKF
Diminution	Comité central de la SKF
Circuit de distribution	Public, publication via www.karate.ch
Statut	Final
Version	1.0
Date	13.11.2024
Archivage	SKF/2024/Sport/règlements

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à l'emploi simultané des formes linguistiques féminines et **masculines** et utilisons le masculin générique dans la suite du texte. Toutes les désignations de personnes s'appliquent indifféremment aux deux sexes.

La version allemande de ce règlement prévaut sur les autres versions linguistiques en cas de conflit d'interprétation.



Table des matières

1	Généralités/objectifs	4
1.1	Introduction	4
1.2	Objectifs	4
1.3	Sport d'élite dans l'armée	4
1.4	Communication/absences pour cause de vacances	4
1.5	Contrat d'athlète	4
2	Cadre national	5
2.1	Objectif	5
2.2	Formation des cadres	5
2.2.1	SKF-Ranking	5
2.2.2	Formation des cadres de la relève	6
2.2.3	Formation des cadres d'élite	6
2.2.4	Formation des cadres Team-Kata (U16/U18 & Elite)	6
2.3	Entraînements	7
2.4	Tournois & places éligibles CM/CM	7
2.5	Instruments de promotion	7
2.5.1	Pool de promotion d'élite Kumite/Kata	7
2.5.2	Projets de Mastery	8
2.6	Primes de victoire	8
2.7	Équipe d'encadrement	8
2.8	Administration	9
2.8.1	CM/CE	9
2.8.2	Pool de promotion d'élite Kumite/Kata	9
2.8.3	Prime de victoire	9
3	Cadre de point de soutien	9
3.1	Critères	9
3.2	Adhésion	9
3.3	Entraînements	9
4	Sélections	10
4.1	Conditions générales	10
4.2	CE élite	10
4.2.1	Tournois à points & tournois à résultats	10
4.2.2	Autres critères	11
4.2.3	Conditions de financement	11
4.2.4	Changement de catégorie de poids	11
4.2.5	Kumite/kata par équipe	12
4.3	CM élite	12
4.3.1	Individuel	12
4.3.2	Kumite/kata par équipe	13
4.3.3	Financement	13
4.4	CE/CM U21	13
4.4.1	Tournois à points & tournois à résultats	13
4.4.2	Autres critères	14
4.4.3	Conditions de financement	14
4.4.4	Changement de catégorie de poids	14
4.5	CE/CM U16 & U18	14
4.5.1	Critères objectifs : Tournois à points	14
4.5.2	Autres critères	15
4.5.3	Conditions de financement	15
4.5.4	Changement de catégorie de poids	16



4.5.5	Kata par équipe	16
4.6	Questions non expressément couvertes par les règles	16
4.7	Opposition aux décisions de sélection	16
5	Comité de sélection	17
5.1	Mission	17
5.2	Responsabilité de la sélection	17
5.3	Moment de la sélection	17
5.4	Responsabilité du résultat	17
5.5	Encadrement des athlètes non sélectionnés	17
5.6	Communication	17
6	Swiss Olympic	18
6.1	Personnes de contact	18
6.2	Entrées/rapports	18
7	Dispositions transitoires	18



1 Généralités/objectifs

1.1 Introduction

La SKF veut entraîner et former des athlètes de haut niveau dans les cadres nationaux et les points de soutiens qui peuvent s'imposer au niveau international. Ainsi, seuls les athlètes qui s'engagent pleinement dans le sport de compétition et qui organisent leur environnement en conséquence sont acceptés. La question centrale est toujours la suivante : où se trouve l'élite mondiale ? Où suis-je ? Comment puis-je y arriver, avec qui et comment ?

1.2 Objectifs

Les objectifs sont définis en collaboration avec Swiss Olympic sur un cycle de 4 ans et consignés dans un contrat de prestations. La réalisation des objectifs est assurée par :

1.2.1	Contenu et volume des entraînements, testings
1.2.2	Utilisation des connaissances scientifiques de l'entraînement dans le développement de la performance à long terme
1.2.3	Optimisation des bases techniques, physiques et psycho-mentales
1.2.4	Génération suffisante (système dual, entraînements, tournois nationaux/internationaux)
1.2.5	Formation continue des entraîneurs de sport de compétition avec mise en pratique des connaissances acquises

1.3 Sport d'élite dans l'armée

1.4.1	Confirmations inscription ER pour sportifs d'élite
1.4.2	Évaluation d'autres candidat(e)s
1.4.3	Les candidats potentiels participent à la journée de visite

1.4 Communication/absences pour cause de vacances

Les groupes e-mail/SKF-WhatsApp sont des moyens de communication officiels. Les athlètes du cadre national sont tenus de lire régulièrement les messages. Les absences pour vacances de 10 jours ou plus doivent être signalées par écrit au chef du sport de compétition (CHLSP) et à l'entraîneur national responsable.

1.5 Contrat d'athlète

Toutes les prestations de la SKF ainsi que des athlètes sont réglées dans le contrat d'athlète, de même que les dispositions concernant les bases juridiques, la publicité, le sponsoring, "cool and clean", les médias sociaux et les amendes/sanctions.

2 Cadre national

2.1 Objectif

L'objectif est de maintenir les cadres à une taille raisonnable sur le plan quantitatif (sparring-partners !), tout en tenant compte de l'aspect de la haute qualité. Les athlètes ayant des perspectives de carrière doivent également trouver une place. Les athlètes du cadre Elite doivent être prêts à s'entraîner dans des conditions semi-professionnelles. Chaque athlète dispose d'un plan d'entraînement cadre, d'un plan d'entraînement hebdomadaire détaillé, d'une conception individuelle de la compétition et d'un plan de carrière avec des objectifs à court, moyen et long terme.

2.2 Formation des cadres

Font partie du cadre les athlètes qui ont été sélectionnés par le CHLSP. Pour plus de détails sur la formation des cadres de la relève et de l'élite, veuillez consulter les paragraphes suivants. Le cadre national définitif est communiqué à la fin de chaque année (peu de temps après le dernier tournoi à points).

2.2.1 SKF-Ranking

Pour la formation des cadres de la relève et de l'élite, le SKF-Ranking est pris en compte. Il se compose des résultats obtenus lors des tournois nationaux et internationaux. Le tableau suivant montre comment les points sont attribués lors de ces tournois (à partir de 2024 ; basé sur les [WKF-Ranking Rules](#)).

Type de compétition	Compétitions nationales		Compétitions internationales					
	SKL	Shobu CS	Compétition internationale définie par SKF *	K1 Youth League	K1 Series A	CE	CM de la relève	K1 Premier League / CM élite
Format de la compétition	Élimination	Élimination	Élimination / Round Robin (R-r)	Élimination				Round Robin (R-r)
Facteur d'événement	0.75	1	1.5 - 3	4	5	6	12	PL = 6 CM = 12
1ère place	100	100	100	100	100	100	100	100
2ème place	70	70	70	70	70	70	70	70
3ème place	40	40	40	40	40	40	40	40
5e places				30	30	30	30	30
7. places				20	20	20	20	20
9e - 15e places				10	10	10	10	
Le quart de finaliste ne passe pas le repechage				20	20	20	20	
Combats gagnés / Tours dépassés **	10	10	10	10	10	10	10	10
Participation ***	5	5	5	5	5	5	5	5
Round Robin (R-r) Group Places ****	1ère place							30
	2ème place							20
	3ème place							10
	4e place							5

* Lors des sélections pour les CE/CM, ces compétitions ne donnent droit à des points que pour les U16/U18. En U21/élite, seul le nombre de résultats dans le top 5 compte lors de ces tournois, afin de remplir la condition pour une sélection financée (voir point 4: Sélections).

Par contre, pour la formation des cadres, les points récoltés en U21/élite lors de ces compétitions comptent également.

** Les victoires libres (walk-over) ne donnent pas de points. Pour un combat gagné par "KIKEN" (un adversaire est attribué à un combat qui n'a pas lieu ou qui n'est pas mené à terme), 10 points sont attribués au compétiteur victorieux.

*** Les points de participation ne sont attribués que si le participant a pris part à au moins un combat de la compétition.

**** Dans le format round-robin des compétitions de la K1 Premier League, le premier de chaque groupe reçoit un total de 30 points, quel que soit le nombre de points obtenus précédemment. En revanche, les places 2, 3 et 4 reçoivent respectivement un minimum de 20, 10 et 5 points, à moins que le nombre de points obtenus ne soit supérieur.

Ex. : Si l'athlète A est 4e en raison d'une victoire lors du premier combat et qu'il perd les autres combats, il reçoit 10 points pour les combats gagnés. Le minimum de 5 points n'est pas ajouté aux 10 points. Si l'athlète B est classé troisième avec un match nul lors du premier combat et une défaite lors des deuxième et troisième combats, et qu'il obtient par conséquent 0 point, il recevrait le nombre minimum de 10 points.

2.2.2 Formation des cadres de la relève

La formation des cadres de la relève (U16/U18/U21) se fait exclusivement via l'instrument PISTE (le SKF-Ranking est pris en compte). Swiss Olympic met à disposition un total de 60 Talentcards nationales. Celles-ci sont attribuées à 50% aux athlètes féminines et à 50% aux athlètes masculins sur la base des classements séparés par sexe (voir règlement de la journée de détection de talents). Les cartes de talents nationales sont en principe attribuées jusqu'à l'âge de 18 ans (exception : 1ère attribution jusqu'à l'âge de 20 ans). En fonction des performances réalisées, on procède ensuite soit à l'attribution d'une Elite-Card (voir 2.2.3), la rétrogradation au niveau régional ou aucune carte n'est plus attribuée. Les cartes de talent régionales peuvent être attribuées jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum.

2.2.3 Formation des cadres d'élite

En temps normal, les athlètes passent par les niveaux du cadre de la relève U16/U18/U21. Pour passer du cadre national U21 au cadre national élite ou pour confirmer l'appartenance au cadre élite, les conditions suivantes doivent être remplies (seule l'année en cours est prise en compte) :

- Participation à un total d'au moins 4 compétitions internationales (au moins 1 tournoi WKF)
- Au moins 300 points dans le SKF-Ranking (résultats nationaux et internationaux)
- Obligation d'entraînement (les absences ne sont tolérées que si elles sont dûment justifiées)
- Tenue du journal d'entraînement en ligne
- Réalisation de l'examen médico-sportif (EMS)

Si une ou plusieurs des conditions susmentionnées ne sont pas remplies, l'athlète sera convoqué par le CHLSP à un entretien à la fin de l'année. A l'issue de cet entretien, une décision est prise quant au futur statut de cadre, qui dépend de l'engagement de l'athlète pour l'année à venir et de l'évaluation de son potentiel par le CHLSP et les coaches nationaux. Si la décision est positive, l'athlète obtient le statut "Save" pour une année. Si les conditions ne sont à nouveau pas remplies l'année suivante, l'athlète est exclu du cadre.

Une entrée transversale (ou une réintégration) dans le cadre national élite peut avoir lieu si les conditions suivantes sont remplies (seule l'année en cours est prise en compte) :

- Participation à un total d'au moins 4 compétitions internationales (au moins 1 tournoi WKF)
- Au moins 300 points dans le SKF-Ranking (résultats nationaux et internationaux)

2.2.4 Formation des cadres Team-Kata (U16/U18 & Elite)

Les athlètes intéressés par la création d'une équipe Kata (U16/U18 ou Elite) peuvent soumettre une demande écrite par e-mail au CHLSP avant le 31 octobre de l'année concernée. Cette demande sera ensuite examinée par le CHLSP et les coaches nationaux de kata. Sur la base d'une évaluation du potentiel et de l'engagement des athlètes concernés, une décision est prise quant à savoir si l'équipe sera soutenue par la fédération l'année suivante.

Les membres du team (sans statut de cadre national) des équipes soutenues par la SKF reçoivent le statut de cadre "Kata - Team" et signent également un contrat d'athlète. Ils ont les mêmes droits et obligations que les autres membres du cadre national, à l'exception du fait qu'ils ne sont pris en compte que pour les sélections par équipe (CE/CM).

2.3 Entraînements

Les entraînements du cadre national sont obligatoires et ont la priorité sur toutes les autres dates. S'il n'est pas possible pour un athlète de participer à un entraînement du cadre, il est tenu d'annuler son inscription par écrit (exclusivement par e-mail) - en indiquant les raisons - auprès du CHLSP et, dans le Cc, auprès de l'entraîneur national responsable. Les absences ne sont tolérées que pour des raisons valables (à la discrétion du chef du sport de compétition). Les dates d'entraînement sont communiquées à la fin de chaque année pour l'année suivante (sous réserve de modifications). Le plan d'entraînement cadre est élaboré par le CHLSP.

Une absence non excusée aux entraînements officiels des cadres est sanctionnée par une amende d'au moins 200 CHF. L'information circule des entraîneurs nationaux vers le CHLSP. Les certificats médicaux peuvent être contrôlés à tout moment par le médecin responsable de la fédération. La procédure de contrôle des présences est définie et contrôlée par le CHLSP.

2.4 Tournois & places éligibles CM/CM

Les tournois à points (nationaux/internationaux) sont fixés par le CHLSP et sont communiqués à la fin de l'année pour l'année suivante. Aux championnats du monde*/championnats d'Europe, 1 athlète par sexe et par nation est autorisé à participer par catégorie de poids en kumite et en kata.

Elite		
	Hommes	-60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg, Kata Kumite par équipe : 5 plus 2 remplaçants (+1 aux championnats du monde) Kata par équipe : 3 plus 1 remplaçant
	Femmes	-50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg, Kata Kumite par équipe : 3 plus 1 remplaçant (+1 aux championnats du monde) Kata par équipe : 3 plus 1 remplaçant
U21		
	Hommes	-60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg, Kata
	Femmes	-50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg, Kata
U18		
	Hommes	-55 kg, -61 kg, -68 kg, -76 kg, +76 kg, Kata - Equipe Kata : 3 plus 1 remplaçant (U16/U18)
	Femmes	-48kg, -53 kg, -59 kg, -66, +66 kg, Kata - Equipe Kata : 3 plus 1 remplaçant (U16/U18)
U16		
	Hommes	-52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, +70 kg, Kata - Equipe Kata : 3 plus 1 remplaçant (U16/U18)
	Femmes	-47 kg, -54 kg, -61, +61 kg, Kata - Equipe Kata : 3 plus 1 remplaçant (U16/U18)

* Avec la nouvelle stratégie de la WKF, les places de quota seront attribuées par la WKF lors des championnats du monde élite, sur la base des directives de qualification. Il n'y a donc plus 1 athlète par nation autorisé à participer dans chaque catégorie.

2.5 Instruments de promotion

Il existe différents instruments de promotion au sein du cadre national pour encourager et soutenir des athlètes choisis. Le montant du soutien financier dépend de l'instrument de promotion et de la situation financière de la fédération.

2.5.1 Pool de promotion d'élite Kumite/Kata

Conditions d'admission :

Top 100 au classement WKF Seniors après le dernier tournoi WKF Seniors de l'année d'évaluation (dès que le classement WKF a été mis à jour) = admission et soutien financier l'année suivante. L'existence et le soutien du pool de soutien sont garantis jusqu'à la fin de l'année suivante.

Il est ensuite subdivisé en fonction de son positionnement dans le top 100 :

- **Pool de promotion A (Top-32)**
- **Pool de promotion B (Top-64)**
- **Pool de promotion C (Top 100)**

Les membres font un rapport après chaque tournoi K1 (Premier League & Series A). La procédure est définie par le CHLSP.



Soutien financier :

Les membres reçoivent un montant financier individuel par année civile. Ce montant varie en fonction de l'appartenance au pool de promotion et diminue du pool de promotion A au pool de promotion C. Ce montant peut être utilisé pour les compétitions K1 SA et PL, ainsi que pour l'examen médico-sportif annuel obligatoire (EMS). Lorsque ce montant est épuisé, le soutien de la fédération pour l'année civile correspondante s'éteint. En outre, le SKF prend en charge les inscriptions aux tournois K1 SA et PL ainsi que les frais d'inscription qui y sont liés (Important : annonce à temps par e-mail auprès de CHLSP). Si les obligations prévues par le contrat d'athlète ne sont pas respectées, le montant de la promotion peut être réduit ou supprimé en cours d'année.

2.5.2 Projets de Mastery

Pour réussir le saut vers le niveau "Mastery" dans le parcours de l'athlète ou pour se maintenir à ce niveau, il faut un système d'encadrement et de performance adapté à chaque individu. Afin de pouvoir mettre en place et maintenir ce système avec succès, les athlètes de cette filière de promotion sont soutenus par des mesures et des moyens supplémentaires. Les conditions-cadres sont élaborées et fixées individuellement.

Conditions préalables : Atteindre le niveau E2/M dans le parcours de l'athlète selon la FTEM (évaluation par l'état-major de direction du sport de compétition SKF). L'exigence minimale pour qu'un tel projet puisse être discuté est que l'athlète ait au moins un podium à son actif lors d'un CE/CM élite.

2.6 Primes de victoire

Kumite/Kata :

- **K1 Premier League :** chaque rencontre gagnée lors des tournois de Premier League donne droit à une prime de **50 CHF**. (L'exemption ou la non-présentation de l'adversaire est exclue de cette prime). En cas de match nul dans le système round-robin, il y a une prime de **25 CHF**.
- **K1 Series A :** chaque rencontre gagnée lors d'un tournoi Series A donne droit à une prime de **50 CHF** (les cas d'exemption ou de non-présentation de l'adversaire sont exclus).

2.7 Équipe d'encadrement

Fonction	Cadre
Chef du sport de compétition (CHLSP)	Tous
Chef de la relève (CHNW)	Relève Kumite/Kata
Entraîneur national de kumite - Head-Coach	U21/Elite Kumite
Entraîneur national de kumite	U21/Elite Kumite
Entraîneur national de kumite	U16/18 Kumite
Entraîneur national de kata	Kata tous les cadres
Entraîneur assistant Kata	Kata tous les cadres
Commission des athlètes	Kumite/Kata

Les entraîneurs nationaux organisent les entraînements de préparation, l'engagement et l'encadrement de l'équipe nationale lors des compétitions internationales. En cas de manque de ressources, l'encadrement lors des CE/CM peut être délégué aux entraîneurs des points de soutien ou aux entraîneurs personnels, après concertation avec ces derniers. Lors des championnats internationaux (CM/CM), les entraîneurs nationaux (tout comme les entraîneurs des points de soutien et les entraîneurs personnels) sont subordonnés au chef de délégation. Celui-ci décide des mesures disciplinaires.



2.8 Administration

2.8.1 CM/CE

Toute l'organisation des CM/CE est assurée par les services centraux du sport de compétition. Pour chaque CM/CE, une gestion du temps est effectuée en ce qui concerne le voyage, l'hôtel et les délais d'inscription.

2.8.2 Pool de promotion d'élite Kumite/Kata

Les tournois de la K1 Premier League et de la K1 Series A (vol, hébergement, transport, etc.) sont organisés par les athlètes du pool de promotion du kumite et les athlètes du pool de promotion du kata eux-mêmes. Ils sont libres de mandater une personne pour effectuer cette organisation. Les factures originales sont envoyées au CHLSP pour contrôle. Après le contrôle de ce dernier, elles sont envoyées au responsable des finances qui procède au paiement. Le chef des finances définit la procédure correspondante (jusqu'à quelle date de réception/jusqu'à quelle date de paiement).

2.8.3 Prime de victoire

Chaque athlète doit contacter le CHLSP par e-mail au plus tard le 30 novembre de l'année en cours et informer du nombre de combats gagnés/de tours surmontés lors des tournois de la Series A et de la Premier League de l'année en cours, y compris l'extrait des notes de Sportdata et les données du compte. Si ce délai n'est pas respecté, il n'y a plus de droit à la prime de victoire. Le paiement de la prime est effectué par le responsable financier de la SKF.

3 Cadre de point de soutien

3.1 Critères

Les bases sont équipées d'une infrastructure optimale pour le sport de performance. Ils coopèrent étroitement avec un réseau d'institutions de formation permettant la pratique du sport de performance (Swiss Olympic Sport/école partenaire, classes de sport, gymnase sportif, aide aux devoirs, etc.). Ils assurent le suivi social et la planification de carrière de leurs athlètes de cadre.

3.2 Adhésion

Font partie du cadre les athlètes qui ont été sélectionnés par le CHNW en collaboration avec le CHLSP par le biais de l'instrument PISTE (U16/18/21) et qui possèdent une Swiss Olympic Talent Card nationale/régionale. Par ailleurs, tous les détenteurs d'une Elite Card font également partie du cadre de point de soutien jusqu'à l'année de leurs 20 ans inclus. Les Talent Cards nationales sont en principe attribuées jusqu'à l'âge de 18 ans (exception : 1ère attribution jusqu'à l'âge de 20 ans). En fonction des performances réalisées, il est ensuite procédé soit à l'attribution d'une Elite-Card (*voir 2.2.3*), la rétrogradation au niveau régional ou aucune carte n'est plus attribuée. Les cartes de talent régionales peuvent être attribuées jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum.

3.3 Entraînements

Les athlètes sont tenus de s'entraîner au moins 50 heures par an au point de soutien. Un rapport à ce sujet peut être demandé à tout moment par le président central, le directeur, CHLSP ou CHNW auprès du responsable de du point de soutien. Les athlètes titulaires d'une Talent Card locale, ainsi que d'autres athlètes qualifiés, peuvent participer à l'entraînement. Les points de soutien peuvent également organiser des entraînements communs. Afin de garantir la qualité de l'entraînement, au moins 70% des entraînements doivent être effectués par des entraîneurs professionnels reconnus ou par le responsable de la base concernée.

Chaque athlète titulaire d'une Talent Card régionale/nationale a le droit de s'entraîner dans un centre d'entraînement. Un changement de point de soutien doit être demandé par écrit par e-mail au CHNW et au CHLSP. La demande sera examinée et évaluée en tenant compte de la situation globale et en impliquant les parties concernées.



4 Sélections

La SKF s'efforce de sélectionner dans chaque catégorie les athlètes ayant le plus grand potentiel de médailles. La taille de la délégation doit permettre à tous les athlètes sélectionnés d'être encadrés de manière adéquate par le staff de la SKF. Il est volontairement renoncé à des exigences minimales pour une sélection. La décision finale concernant chaque sélection ou non-sélection relève exclusivement de la compétence du comité de sélection.

Le CHLSP et le comité de sélection se basent sur le budget respectif - approuvé par l'assemblée des délégués. Tous les athlètes sélectionnés pour les CM/CE qui remplissent les conditions de financement sont (partiellement) financés par la SKF tant qu'ils se trouvent dans les places prévues au budget (sinon, ils sont autofinancés). Les athlètes qui ne remplissent pas les conditions de financement, mais qui sont sélectionnés sur la base d'une évaluation de leur potentiel, doivent financer eux-mêmes leurs dépenses.

IMPORTANT :

- Les directives de sélection sont valables rétroactivement pour tous les tournois qui entrent dans un processus de sélection.
- Les catégories « open » ne sont pas prises en compte
- En cas de participation double/ multiple dans une discipline, seules les catégories dans lesquelles on se trouve selon l'âge actuel selon les directives WKF sont prises en compte.

4.1 Conditions générales

Les conditions suivantes doivent être remplies pour chaque sélection (élite & relève), y compris pour les athlètes autofinancés :

- Passeport suisse
- Membre du cadre SKF * (l'année où le championnat a lieu)
- Contrat d'athlète visé
- Commitments visés
- Respect total du contrat d'athlète et des commitments
- Respect de l'obligation d'entraînement (les absences ne sont tolérées que si elles sont dûment justifiées**)
- Passage d'un examen médico-sportif EMS
- Pas de procédure ou de condamnation pour dopage
- Tenue du journal des entraînements en ligne (insuffisant = autofinancement)

** si un membre du cadre kumite est en première position dans le SKF Event-Standing en kata (ou inversement), une sélection dans l'autre discipline peut également avoir lieu. La condition pour cela est que l'athlète suive les entraînements du cadre national dans la discipline sélectionnée lors de la préparation à l'événement en question. Dans des cas particuliers, il est possible de procéder à une sélection dans les deux disciplines. Dans un tel cas, les obligations d'entraînement sont réglées individuellement.*

*** les raisons suivantes sont considérées comme valables (liste non exhaustive) : maladie/accident/blessure, décès/urgence dans la famille, militaire*

4.2 CE élite

4.2.1 Tournois à points & tournois à résultats

Les sélections pour un CE élite sont basées sur le SKF Event-Standing pour le championnat en question. Ce standing est un extrait du SKF-Ranking (voir point 2.2.1). **Dans ce standing, seuls comptent pour chaque athlète les points des 5 meilleurs tournois à points** qui ont été effectués dans la **catégorie cible de l'élite** et qui se situent dans les 12 mois précédant la date de sélection (*réglementation applicable uniquement à partir des sélections 2025*).

IMPORTANT : En cas de faible différence de points (≤ 90 points) entre deux ou plusieurs athlètes, d'autres critères seront pris en compte (*voir point 4.2.2*). En cas de différence de points > 90 points, seul le 1er classé entre en ligne de compte pour une sélection. La 1^{ère} position dans le SKF Event-Standing de la catégorie concernée n'équivaut PAS à une sélection automatique. La décision définitive est prise dans tous les cas par le comité de sélection.

Les compétitions suivantes comptent comme "**tournois à points**" dans l'élite :

- CM élite (facteur d'événement 12)
- CE élite (facteur d'événement 6)
- Karate1 Premier League (facteur d'événement 6)
- Karate1 Series A (facteur d'événement 5)
- Championnat suisse de shobu (facteur événementiel 1 ; *à partir du CS 2025*)

En plus des tournois mentionnés ci-dessus, il existe de purs "**tournois de résultats**". Il s'agit de tournois internationaux définis par la SKF, dont le nombre de participants est moins élevé. Ces compétitions ne donnent pas lieu à des points de sélection (ne sont pas pris en compte dans le SKF Event-Standing, uniquement dans le SKF-Ranking, voir *le point 2.2.1*). Les résultats de ces compétitions sont pris en compte sous le point 4.2.2 et point 4.2.3.

4.2.2 Autres critères

Outre le SKF Event-Standing, les facteurs suivants sont également pris en compte lors de la décision de sélection (liste non exhaustive), dans la mesure où ils peuvent être évalués de manière appropriée :

- Potentiel pour les prochains CE/CM
- Courbe de forme
- Expérience au niveau international
- Attitude et mentalité
- Etat physique et psychique

4.2.3 Conditions de financement

Le financement d'un athlète sélectionné par le biais du budget de la SKF dépend d'une part du fait qu'il se trouve dans les places budgétées sur la liste de classement de sélection et d'autre part du fait que les conditions suivantes sont remplies :

- **Au moins 4 participations à des tournois internationaux dans l'élite** (K1, CE, CM, tournois internationaux choisis par la SKF) **dans les 12 mois** précédant la date de sélection, **dont au moins 2 participations dans les 6 mois précédant la date de sélection.**

ET :

- SOIT : **classement dans le top 50 WKF** à la date de sélection dans la catégorie cible élite
- OU 4 combats gagnés ou tours surmontés* lors de K1/CM/CE dans la catégorie cible élite dans les 12 mois précédant la date de sélection
- OU 2 résultats dans le top 5** lors de K1/CM/CE ou de tournois internationaux choisis par SKF dans la catégorie cible élite dans les 12 mois précédant la date de sélection.

Exception : un athlète est le mieux classé dans le SKF Event-Standing de la catégorie cible, cependant il n'a pas rempli les conditions de financement dans la catégorie cible, mais dans une autre catégorie d'âge (U21/U18) ou de poids. Les athlètes ainsi sélectionnés peuvent être financés par le budget de la SKF.

* Les combats gagnés en Team-Kumite (CE/CM) sont pris en compte ; KIKEN compte comme combat gagné (inspiré de la WKF) ; les victoires en combat libre ne sont pas comptabilisées.

** Le résultat n'est pris en compte que si au moins 1 combat a été gagné.

4.2.4 Changement de catégorie de poids

Un athlète qui change de catégorie de poids ne sera en principe pris en compte pour une sélection que dans la nouvelle catégorie, à condition qu'une demande formelle soit soumise au comité de sélection. Les demandes doivent être déposées au plus tard 6 mois avant la date de sélection. Il convient de noter que les points de la catégorie de poids initiale ne peuvent pas être transférés dans la nouvelle catégorie de poids.



Exception : le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner un athlète dans une catégorie de poids inférieure/supérieure (après discussion avec l'athlète, même s'il n'a pas fait de demande), à condition qu'aucun autre athlète de la catégorie concernée ne remplisse les conditions de financement susmentionnées. Dans un tel cas, une comparaison inter-catégorie de poids des points du SKF Event-Standing est effectuée.

4.2.5 Kumite/kata par équipe

Kumite par équipe :

Tant chez les femmes que chez les hommes, les candidats les plus aptes (capacité à travailler en équipe, conditions physiques, niveau international, etc.) sont proposés par le CHLSP et les coaches nationaux au comité de sélection. Les membres de l'équipe doivent remplir les mêmes conditions de financement que les athlètes individuels pour être financés par la SKF. Si ces conditions ne sont pas remplies ou si l'athlète se situe en dehors des places budgétées, les dépenses doivent être financées par l'athlète lui-même.

Remarque : Le SKF Event-Standing ou la liste de sélection sert d'orientation pour évaluer le niveau international de l'athlète. Toutefois, les athlètes ayant obtenu le plus de points dans l'équipe ne sont pas automatiquement sélectionnés. La décision définitive est prise par le comité de sélection.

Kata par équipe :

Au moins un membre de l'équipe doit faire partie de l'équipe nationale. Des points peuvent être accumulés lors des tournois Karate1 Series A et des CE/CM (mêmes facteurs d'événements et attribution de points qu'en individuel). En cas de faible différence de points (≤ 90 points) entre deux ou plusieurs équipes, d'autres critères sont pris en compte (*voir point 4.2.2*). En cas de différence de points > 90 points, seule l'équipe classée 1ère entre en ligne de compte pour une sélection. La décision définitive de sélection ou de non-sélection est prise dans tous les cas par le comité de sélection.

Si les conditions de financement suivantes (différentes de l'individuel) sont remplies, un financement peut être accordé via le budget de la SKF, à condition que les places budgétées dans les catégories individuelles n'aient pas été épuisées :

- **Au moins 3 participations à des tournois WKF (CE inclus) en équipe** dans les 12 mois précédant la date de sélection

ET :

- **Avoir passé au moins 3 tours dans des tournois WKF (CE inclus)** dans les 12 mois précédant la date de sélection.

4.3 CM élite

Avec la [nouvelle orientation stratégique de la WKF pour 2024](#), les places de quota pour les championnats du monde seront attribuées par la WKF. Il y aura désormais les Individual World Senior Championships (IWSch) et la World Cup (National Team Championships), qui auront lieu en alternance chaque année.

4.3.1 Individuel

Lors des IWSch, 32 athlètes sont admis par catégorie (un par nation). La phase de qualification pour les IWSch dure toujours deux ans, y compris la prise en compte des derniers championnats du monde. Tous les détails concernant les directives pour l'attribution de ces places de quota par la WKF peuvent être consultés [ICI](#).

Comme on peut le voir dans le plan stratégique de la WKF, il existe également un événement de phase de qualification (entre le 1er et le 15 septembre de l'année IWSch) auquel un athlète par nation et catégorie peut participer, à condition que personne de la même nation ne soit déjà qualifié dans cette catégorie. Six places de quota par catégorie seront attribuées lors de cet événement (*voir lien ci-dessus pour plus de détails*).

Les sélections pour le Qualification Phase Event sont effectuées par le comité de sélection de la SKF et se déroulent de la même manière que les sélections pour les CE élite (*voir 4.2*).

Les places de quota obtenues par la WKF pour les championnats du monde élite doivent être confirmées par le comité de sélection de la SKF. Pour qu'une place de quota soit confirmée, les conditions mentionnées au [point 4.1](#) critères mentionnés.



4.3.2 Kumite/kata par équipe

Lors de la Coupe du monde, 20 équipes par catégorie sont autorisées à participer. Tous les détails sur les directives concernant l'attribution de ces places de quota par la WKF peuvent être consultés [ICI](#).

Kumite par équipe :

Si la SKF obtient de la WKF une place de quota pour la World Cup, le comité de sélection sélectionnera les candidats les plus aptes (aptitude à travailler en équipe, conditions physiques, niveau international, etc.), aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En outre, les critères mentionnés au *point 4.1* doivent être remplis.

Remarque : le classement WKF sert d'orientation pour évaluer le niveau international des athlètes. Toutefois, les athlètes les mieux classés ne sont pas automatiquement sélectionnés dans l'équipe. La décision définitive est prise par la commission de sélection.

Kata par équipe :

Si la SKF obtient de la WKF une place de quota pour la World Cup, c'est en principe l'équipe dans la même constellation que celle dans laquelle cette place de quota a été obtenue qui sera sélectionnée par le comité de sélection de la SKF. Comme pour le CE élite, la règle suivante s'applique : au moins un membre de l'équipe doit faire partie du cadre national.

4.3.3 Financement

Le voyage et l'hébergement de tous les athlètes et équipes qui se qualifient pour un championnat du monde élite sont (partiellement) financés par la SKF.

4.4 CE/CM U21

4.4.1 Tournois à points & tournois à résultats

Les sélections pour un CE/CM U21 sont basées sur le SKF Event-Standing pour le championnat en question. Ce standing est un extrait du classement SKF (*voir point 2.2.1*). **Dans ce standing, seuls comptent pour chaque athlète les points des 5 meilleurs tournois à points** qui ont été effectués dans la **catégorie/discipline des poids cibles U21 et Elite** et qui se sont déroulés dans les 12 mois précédant la date de sélection (*réglementation applicable uniquement à partir des sélections 2025*). Les points accumulés pendant cette période lors des tournois ci-dessous en U18 sont pris en compte à 50%.

IMPORTANT : En cas de faible différence de points (≤ 90 points) entre deux ou plusieurs athlètes, d'autres critères seront pris en compte (*voir point 4.4.2*). En cas de différence de points > 90 points, seul le 1^{er} classé entre en ligne de compte pour une sélection. La 1^{ère} position dans le SKF Event-Standing de la catégorie concernée n'équivaut PAS à une sélection automatique. La décision définitive est prise dans tous les cas par le comité de sélection.

Les compétitions suivantes comptent comme "**tournois à points**" pour les U21 :

- CM U21 & élite (facteur d'événement 12)
- CE U21 & élite (facteur d'événement 6)
- Karate1 Premier League (facteur d'événement 6)
- Karate1 Series A (facteur d'événement 5)
- Karate1 Youth League choisis par la SKF (facteur d'événement 4)
- Championnat suisse de shobu (facteur d'événement 1 ; à partir du CS 2025)

En plus des tournois WKF, il existe des "**tournois de résultats**" purs. Il s'agit de tournois internationaux définis par la SKF, dont le nombre de participants est moins élevé. Ces compétitions ne donnent pas lieu à des points de sélection (ne sont pas pris en compte dans le SKF Event-Standing, uniquement dans le SKF-Ranking, voir le *point 2.2.1*). Les résultats de ces compétitions sont pris en compte sous le *point 4.4.2 et 4.4.3*.

Attention : Si le passage des U18 aux U21 a lieu pendant une phase de sélection, le report des points (50%) des tournois WKF effectués en U18 doit être demandé manuellement au moyen du bouton de contact dans le SKF Event-Standing.

Les demandes reçues sont examinées par Sportdata et le CHLSP et, si elles sont conformes aux règles, elles sont acceptées.

4.4.2 Autres critères

Outre le SKF Event-Standing, les facteurs suivants sont également pris en compte lors de la décision de sélection (liste non exhaustive), dans la mesure où ils peuvent être évalués de manière appropriée :

- Potentiel pour les prochains CE/CM
- Courbe de forme
- Expérience au niveau international
- Attitude et mentalité
- Etat physique et psychique

4.4.3 Conditions de financement

Le financement d'un athlète sélectionné par le biais du budget de la SKF dépend d'une part du fait qu'il se trouve dans les places budgétées sur la liste de classement de sélection et d'autre part du fait que les conditions suivantes sont remplies :

- **Au moins 4 participations à des tournois internationaux** (K1, CM, CE, tournois internationaux choisis par SKF) **dans les 12 mois** précédant la date de sélection, **dont au moins 2 participations dans les 6 mois précédant la date de sélection.**

ET :

- **SOIT : classement dans le top 50 de la WKF** dans la catégorie de poids/discipline cible de l'**élite** ou **classement dans le top 32 de la WKF** dans la catégorie de poids/discipline cible **U21** au moment de la date de sélection.
- **OU 4 combats gagnés ou tours surmontés*** lors de K1/CM/CE dans la catégorie de poids cible/discipline de U21/élite dans les 12 mois précédant la date de sélection
- **OU 2 résultats dans le top 5**** lors de K1/CM/CE ou de tournois internationaux choisis par SKF dans la catégorie de poids/discipline cible de U21/élite dans les 12 mois précédant la date de sélection.

Exception : un athlète est le mieux classé dans le SKF Event-Standing de la catégorie de poids/discipline concernée, mais il n'a pas rempli les conditions de financement dans la catégorie cible, mais dans une autre catégorie d'âge (U18) ou de poids. Les athlètes ainsi sélectionnés peuvent être financés par le budget de la SKF.

* Les combats gagnés en Team-Kumite (CE/CM) sont pris en compte ; KIKEN compte comme combat gagné (inspiré de la WKF) ; les victoires en combat libre ne sont pas comptabilisées.

** Le résultat n'est pris en compte que si au moins 1 combat a été gagné.

4.4.4 Changement de catégorie de poids

Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner un athlète dans une catégorie de poids inférieure/supérieure (après discussion avec l'athlète), à condition qu'aucun autre athlète de la catégorie concernée ne remplisse les conditions de financement susmentionnées. Dans un tel cas, une comparaison inter-catégorie de poids des points du SKF Event-Standing sera effectuée.

4.5 CE/CM U16 & U18

4.5.1 Critères objectifs : Tournois à points

Les sélections pour un CE/CM U16 ou U18 se basent sur le SKF Event-Standing pour le championnat en question. Ce standing est un extrait du SKF Ranking (*voir point 2.2.1*). **Dans ce standing, seuls comptent pour chaque athlète les points des 5 meilleurs tournois à points** qui ont été effectués dans la **catégorie cible de U16 ou de U18** et qui se situent dans les 12 mois précédant la date de sélection (*réglementation applicable uniquement à partir des sélections 2025*). Les points accumulés pendant cette période lors des tournois ci-dessous dans la catégorie d'âge inférieure (U14 ou U16) sont pris en compte à 50%.

IMPORTANT : En cas de faible différence de points (≤ 90 points) entre deux ou plusieurs athlètes, d'autres critères seront pris en compte (*voir point 4.5.2*). En cas de différence de points > 90 points, seul le 1er classé entre en ligne de compte pour une sélection. La 1^{ère} position dans le SKF Event-Standing de la catégorie concernée n'équivaut PAS à une sélection automatique. La décision définitive est prise dans tous les cas par le comité de sélection.



Les compétitions suivantes comptent comme "**tournois à points**" pour les U16/U18 :

- CM U16/U18 (facteur d'événement 12)
- CE U16/U18 (facteur d'événement 6)
- Karate1 Youth League choisis par la SKF (facteur d'événement 4)
- Tournois internationaux choisis par SKF (facteur d'événement entre 1,5 et 3)
- Championnat suisse de shobu (facteur d'événement 1 ; *à partir du CS 2025*)

Attention : dans les cas suivants, une demande de transfert de points peut être faite au moyen du bouton de contact dans le SKF Event-Standing :

1. Si le changement de catégorie de poids de la catégorie d'âge inférieure à la catégorie d'âge supérieure ne correspond pas à la logique de la WKF (voir WKF Ranking-Rules). Dans ce cas, les points sont affichés sans demande de transfert de points dans la mauvaise catégorie de poids U16 ou U18.
2. Si des points ont été accumulés dans des catégories de poids différentes dans une catégorie d'âge inférieure. Dans ce cas, les points sont affichés dans différentes catégories de poids U16 ou U18 sans demande de report de points, conformément à la logique de la WKF.
3. Si, lors d'un tournoi non-WKF, des points ont été accumulés dans une catégorie de poids qui diffère des catégories WKF ou si plusieurs catégories de poids ont été regroupées. Dans ce cas, les points ne seront pas affichés dans une catégorie de poids U16 ou U18 sans demande préalable.

Les demandes reçues sont examinées par Sportdata et le CHLSP et, si elles sont conformes aux règles, elles sont acceptées.

4.5.2 Autres critères

Outre le SKF Event-Standing, les facteurs suivants sont également pris en compte lors de la décision de sélection (liste non exhaustive), dans la mesure où ils peuvent être évalués de manière appropriée :

- Potentiel pour les prochains CE/CM
- Courbe de forme
- Expérience au niveau international
- Attitude et mentalité
- Etat physique et psychique

4.5.3 Conditions de financement

Le financement d'un athlète sélectionné par le budget de la SKF dépend d'une part de sa place dans le classement de sélection et d'autre part des conditions suivantes :

- **Au moins 4 participations à des tournois internationaux** (K1, CM, CE, tournois internationaux choisis par SKF) **dans les 12 mois** précédant la date de sélection, **dont au moins 2 participations dans les 6 mois précédant la date de sélection.**

Et :

- **SOIT : classement parmi les 32 premiers de la WKF** dans la catégorie de poids/discipline cible **de U16 ou de U18** au moment de la date de sélection.
- **OU 6 combats gagnés ou tours surmontés*** U14/U16/U18 lors de K1/CM/CE ou de tournois internationaux choisis par SKF dans les 12 mois précédant la date de sélection (la catégorie Open ne compte pas).
- **OU 2 résultats dans le top 5**** lors de K1/CM/CE ou de tournois internationaux choisis par SKF dans la catégorie U14/U16/U18 dans les 12 mois précédant la date de sélection (la catégorie Open ne compte pas)

* *KIKEN compte comme combat gagné (inspiré de la WKF) ; les victoires en combat libre ne sont pas comptabilisées.*

** *Le résultat n'est pris en compte que si au moins 1 combat a été gagné.*



4.5.4 Changement de catégorie de poids

Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner un athlète dans une catégorie de poids inférieure/supérieure (après discussion avec l'athlète), à condition qu'aucun autre athlète de la catégorie concernée ne remplisse les conditions de financement susmentionnées. Dans un tel cas, une comparaison inter-catégorie de poids des points du SKF Event-Standing sera effectuée.

4.5.5 Kata par équipe

Au moins un membre de l'équipe doit faire partie du cadre national. Évaluation du potentiel par CHLSP, CHNW et le coach national. La décision définitive est prise par le comité de sélection.

Les membres de l'équipe doivent remplir les mêmes conditions de financement que les athlètes individuels pour pouvoir être financés par la SKF. Si les conditions de financement ne sont pas remplies ou si l'athlète se trouve en dehors des places budgétées, les dépenses doivent être financées par l'athlète lui-même.

4.6 Questions non expressément couvertes par les règles

Occasionnellement, des situations qui ne sont pas explicitement régies par les directives de sélection peuvent se présenter. Dans de tels cas, le comité de sélection décide de manière discrétionnaire en tenant compte de la situation globale.

4.7 Opposition aux décisions de sélection

La commission de sélection est responsable des sélections d'athlètes. Les membres sont élus par le comité central. L'indépendance est garantie par le fait que les membres proviennent de différentes sections ou dojos. L'indépendance est également garantie par le "Code of Conduct" de la Swiss Karate Federation. Les décisions de la commission de sélection peuvent être contestées auprès du comité central sous forme d'appel. Une caution de 300 francs doit être versée à cet effet. Les recours ne sont pris en compte que s'ils sont déposés par écrit dans les 10 jours suivant la communication des sélections et que la caution a été payée. Si le recours est accepté, le montant est remboursé.

Déroulement d'une opposition :

- Opposition écrite adressée au comité central. Elle se fait par mail ou par lettre au président central et avec une copie au CEO.
- Un accusé de réception et une information aux membres du comité central sont envoyés.
- Le président central constitue - conformément au "Code of Conduct" - un comité composé de deux personnes issues de la commission d'éthique, qui évaluent le recours selon les critères suivants :
 1. La décision est-elle conforme aux dispositions du règlement ?
 2. La justification de la décision est-elle compréhensible selon des critères objectifs et éthiquement défendable ?
- Le comité composé rédige une prise de position écrite et la soumet aux membres du comité central par voie de circulaire dans le cadre d'une procédure de consultation.
- Envoi de l'avis par écrit avec offre de suivi oral
- Conclusion du traitement par une confirmation écrite.
- Une contestation infructueuse devant le comité central peut être portée devant la commission de recours.



5 Comité de sélection

5.1 Mission

S'assurer que les athlètes de la relève et de l'élite ayant le plus grand potentiel de médailles soient sélectionnés. Une attention particulière est accordée à l'élite et aux U21. Les résultats obtenus dans l'élite (top 8 aux CE, top 12 aux CM) et dans les U21 (top 12 aux CE, top 16 aux CM) sont déterminants pour le processus de classification de sport auprès de Swiss Olympic.

5.2 Responsabilité de la sélection

Le CHLSP est responsable de la proposition de sélection en coordination avec les entraîneurs nationaux. Il évalue les performances des athlètes lors des tournois internationaux à points, lors de leur participation aux championnats du monde et d'Europe et lors des entraînements de préparation.

La sélection définitive est décidée par le comité de sélection élu par le comité central lors d'une réunion (article 69, statuts de la SKF). Les autres membres de la délégation sont approuvés par le Comité central.

5.3 Moment de la sélection

Les sélections ont lieu suffisamment tôt et respectent les délais d'inscription de la WKF, de la EKF et les conditions des compagnies aériennes. Dès que la date de sélection est fixée, elle est communiquée sur www.selektion-sausschussskf.wordpress.com.

5.4 Responsabilité du résultat

Les entraîneurs des points de soutien (pour les athlètes U16/U18/U21), les entraîneurs nationaux, le CHNW (pour les athlètes U16/U18/U21) et le CHLSP sont impliqués dans la responsabilité des résultats ou la responsabilité de la préparation des CE/CM.

5.5 Encadrement des athlètes non sélectionnés

La commission de sélection définit, en collaboration avec les entraîneurs nationaux, une stratégie de communication concernant les athlètes non sélectionnés. Il s'agit entre autres de déterminer avec quels athlètes un entretien personnel doit être mené et qui s'en chargera. Le protocole de la séance de sélection sert toujours de base à l'entretien.

5.6 Communication

Les résultats des sélections sont publiés officiellement sur www.selektion-sausschussskf.wordpress.com. Les personnes impliquées dans le fonctionnement du cadre national sont tenues de s'abonner aux actualités de ce portail. La communication se fait en différé sur Facebook, Instagram et sur le site Internet de la SKF. Toutes les informations détaillées des cadres ont lieu lors de la réunion annuelle de lancement. Transmission des résultats : médias via Sport-Information Zurich par les services centraux du sport de compétition. En interne à la fédération, par publication sur Facebook, Instagram et le site Internet. Médias régionaux/locaux : responsables de presse des dojos.



6 Swiss Olympic

6.1 Personnes de contact

Les personnes de contact avec Swiss Olympic sont le président central pour les questions stratégiques, le CEO pour les questions financières et le CHLSP pour les questions sportives et opérationnelles.

6.2 Entrées/rapports

Le directeur général est responsable de la saisie des objectifs stratégiques (contrat de prestations). Les rapports annuels sont établis par le président central (rapports annuels), les rapports détaillés (CE/CM), ainsi que les rapports sur les performances des participants au pool de promotion Kumite et Kata par le CHLSP.

La demande de Swiss Olympic Cards (athlètes, techniciens, fonctionnaires) est effectuée par le CHLSP pour les athlètes. Il en va de même pour les demandes adressées à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse.

7 Dispositions transitoires

L'entrée en vigueur du présent règlement abroge tous les règlements précédents. Le présent règlement a un effet rétroactif et reste en vigueur jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et mis en vigueur.

Berne, le 13 novembre 2024

Fédération suisse de karaté (SKF)

Président central
Erik Golowin